



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021 A 20H

Présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Evelyne GAUTIER, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Florence DEPUICHAFFRAY, Jacky CORMIER, Julien PALIN, Romain BARRAULT, Didier BUTTIEU, Philippe DESIRE, Jacqueline ESTIVAL, Florence GAUTHIER, Nelly GUILLABEAU, Alain RICHEL, Sylvie PITOU, Mathieu REDOUIN, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Laurence DANTAN, Charlotte LOISEAU, Joseph D'ORSO.

Madame Sylvie PITOU a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2021 – 1 :

Syndicat Mixte à Vocation Sportive et Educative de la Région d'Oucques : convention fonctionnement

Suite à la modification des statuts du Syvose au 3 septembre 2020, le conseil municipal décide de passer une convention avec le syndicat pour le remboursement des frais de fonctionnement du 3 septembre au 31 décembre 2020.

Délibération n ° 2021 – 2 :

Syndicat Mixte à Vocation Sportive et Educative de la Région d'Oucques : mise à disposition du personnel technique

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition du Syvose le service technique de la commune afin de continuer l'entretien des équipements sportifs qui sont maintenant à la charge du syndicat sur l'équivalent d'un 2/3 temps.

Délibération n ° 2021 – 3 :

Syndicat Mixte à Vocation Sportive et Educative de la Région d'Oucques : Transfert des contrats de maintenance

Le conseil municipal transfère au Syvose l'ensemble des contrats relatifs à la maintenance et à l'entretien des équipements sportifs.

Délibération n ° 2021 – 4 :

Syndicat Mixte à Vocation Sportive et Educative de la Région d'Oucques : transfert du contrat de Maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un gymnase

Conformément aux nouveaux statuts du Syvose et à ses compétences, le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction du Gymnase est transféré au syndicat.

Délibération n° 2021 – 5 :

Lotissement Guinguette 4 :SIDELC

Le conseil municipal valide la participation de la commune pour l'extension du réseau électrique auprès du SIDELC à la somme de 15 959,04 € HT.

Délibération n° 2021 – 6 :

Voies communales Hameau de Frouville

La commune est propriétaire d'un chemin sur Frouville qui n'est pas répertorié sur la liste des chemins ruraux. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour sa régularisation.

Délibération n° 2021 – 7 :

Demande de Subvention

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 250 € pour la course humanitaire Europ'raid qui aura lieu en août 20212

Délibération n° 2021 – 8 :

Baigneaux : acquisition d'une partie de terrain

Le conseil municipal valide l'acquisition d'une partie de terre suite à un bornage pour un montant de 550 €.

Délibération n° 2021 – 9 :

Acquisition d'une remorque

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'acquisition d'une remorque au Sivom de Ste Gemmes pour un montant de 700 €.

Délibération n° 2021 – 10 :

Fête foraine 2021

Au vu du contexte sanitaire, la préfecture a refusé l'organisation de la fête foraine pour cette année.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 7 Avril 2021

Le Maire,

